

La qualité de l'eau des piscines recevant du public sont soumises à un contrôle régulier, exercé par l'ARS, conformément aux exigences réglementaires. Il comprend un suivi de la qualité de l'eau, l'inspection des installations, auxquels s'ajoutent également des actions de sensibilisation des gestionnaires.

En complément du contrôle sanitaire exercé sur l'eau des bassins, le gestionnaire des installations a la responsabilité d'assurer un suivi quotidien de la qualité de l'eau.

Cette nécessité d'un contrôle sanitaire se justifie dans un contexte où, en l'absence de mesures adaptées, la pratique d'activités aquatiques en piscine peut générer des risques sanitaires liés à la dégradation de la qualité de l'eau, de la propreté des sols et de la qualité de l'air. **Les baigneurs sont le principal vecteur d'apport de pollution**, qui est d'autant plus importante que ceux-ci sont nombreux. Ils peuvent donc contribuer à la réduction de la contamination en suivant des règles d'hygiène simples.

864 piscines et 2172 bassins
suivis par l'ARS



10532 prélèvements réalisés
par les laboratoires agréés
à la demande de l'ARS



80,2 % en gestion privée
19,8 % en gestion publique



Parc des piscines
en Pays de la Loire



Une qualité sanitaire MITIGEE en période estivale

Depuis plusieurs années, le bilan de la qualité sanitaire conclut à des résultats mitigés.

Pour les piscines publiques, les résultats qualitatifs du contrôle sanitaire sont globalement satisfaisants avec un **pourcentage de conformité proche de 89 %**. Pour les piscines privées, le bilan qualitatif s'améliore. En 5 ans, le **nombre d'anomalies est abaissé de 10 points (31 % de non-conformité actuellement)**. La maîtrise du traitement de l'eau reste toutefois insuffisamment acquise.

Ces écarts de qualité tiennent à la conjonction de plusieurs facteurs : une formation insuffisante du personnel recruté dans les établissements à fonctionnement saisonnier qui composent une grande part du parc de piscines privées, des installations de traitement de l'eau pas toujours adaptées aux volumes d'eau rendus nécessaires par une forte fréquentation.

Au cours de la période estivale 2017, **près de 383 situations, soit 38 % des signalements de non conformités, ont ainsi justifié une demande par l'ARS de fermeture temporaire des bassins** dans l'attente d'une remise à niveau des traitements.

Les actions mises en place par l'ARS pour inverser la tendance

En vue de contribuer à l'amélioration de la qualité des eaux de piscine ouverte au public, l'ARS assure :

- Un **suivi des piscines** en particulier celles à difficultés récurrentes au travers d'**inspection-contrôle** (20 en 2017) visant à un diagnostic des installations et à la mise en œuvre par les gestionnaires de mesures correctives ;
- Une **sensibilisation des exploitants de piscines**, notamment pour les piscines saisonnières, sur la nécessité de mettre en œuvre des mesures d'amélioration (meilleur autocontrôle, travaux de rénovation concernant en particulier le traitement de l'eau) ;
- L'organisation de journées techniques auprès des exploitants et des installateurs de piscines ;
- La diffusion de documents d'éducation sanitaire à destination des usagers des piscines (particuliers, club, etc.).

Une amélioration de la qualité qui nécessite une implication de tous !

Les exploitants des piscines mais aussi les usagers sont des acteurs clés pour l'amélioration de la situation :

- les usagers en étant des baigneurs responsables
- les gestionnaires en travaillant sur un meilleur autocontrôle, des travaux de rénovation en particulier du traitement de l'eau, des procédures adaptées, etc.



« En piscine, des gestes simples peuvent faire de chacun de nous un baigneur responsable »

Sans précaution, le baigneur est un pollueur qui apporte des germes et polluants naturellement présents sur son corps.

L'hygiène des baigneurs est le facteur clé de la qualité sanitaire de la piscine.

Respectez les gestes suivants !

N'allez pas à la piscine en cas d'**infection** (rhume, angine, otite, infection de la peau (mycose), verrues plantaires...) ou de **plaie**.

Apportez un **maillot de bain propre**, un **bonnet de bain**, une **serviette** et des **produits d'hygiène**.

Allez aux toilettes avant le bain et aussi souvent que nécessaire.

Douchez vous (avec savon) avant d'aller ou de retourner dans un bassin.

Passez systématiquement les deux pieds dans le **pédiluve**.

Après le bain, il est conseillé de prendre une douche et de **se sécher soigneusement** pour éviter les problèmes de peau.

EN SAVOIR +

Où se renseigner ? Comment connaître la qualité de l'eau ? Quels bons gestes adopter ?

Informations disponibles au public :

- A l'entrée des piscines
- Sur le site internet de l'ARS : <https://www.pays-de-la-loire.ars.sante.fr/>
Rubrique S'informer > Santé-environnement